NOS DEPÊCHES

service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Les Socialistes Lyonnais

Lyon, 21 juin. — Le congrès des ouvriers délégués des syndicats de la région lyonnaise s'est réuni dans la matinée. Il a voté l'abstention des socialistes aux fêtes du 14 juillet. La réunion devait après cela n'être qu'un meeting, les anarchistes ont obligé les organisateurs à lever la séance.

Une nouvelle séance privée a ratifié les décisions de la matinée.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

L'ANARCHISTE BRULÉ. — Grenoble, 21 juin. — Le conseil de guerre a condamné, ce soir, à dix ans de travaux publics l'anarchiste Brulé, réserviste au 140e pour injures par gestes envers un capitaine et refus d'obéissance envers deux sous-officiers.

On se rappelle que dans le courant du mois dernier, Brulé refusa de manœuvrer et jeta son fusil et son fourniement dans la direction de l'officier qui commandait.

En prison, il refusa de sortir pour se rendre au peloton de punition.

Brulé a essayé d'exposer les théories anarchistes, mais le colonel-président lui a retiré la parole.

Brulé a déjà subi dix condamnations.

UN TOREADOR BLESSÉ. — Lyon, 21 juin. — La première course de taureaux a été signalée par un accident. Bellocq, le toréador, a été grièvement blessé par un taureau landais.

TRIPLE SUICIDE. — Rouen, 21 juin. — Un triple suicide vient d'avoir lieu à Bolbec.

Une femme Vincent, âgée de soixante-et-onze ans, son fils Léon Vincent, âgé de quarante-cinq ans, ouvrier de fabrique, et un de ses amis, le sieur Cotty, âgé de quarante-sept ans, ont mis fin à leurs jours en s'asphyxiant à l'aide d'un réchaud de charbon.

Une demande en divorce formée contre les sieurs Vincent et Cotty par leurs femmes, paraît être la cause de leurs suicides; la mère de Vincent, très considérée à Bolbec, n'en avait voulu survivre à son fils, dont elle tenait le ménage depuis quelques mois.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER. — Londres, 21 juin. — Une collision a eu lieu entre une locomotive et un train portant des miliciens revenant des exercices en Angleterre.

Les mécaniciens et d'autres personnes ont été tués. Il y a plusieurs blessés.

NOYADES SUR LA MEURTHE. — Nancy, 21 juin. — A quatre heures après-midi, sept personnes se promenaient dans une barque sur la Meurthe, quand on passant au-dessus de Jeanne-Darc, près de Nancy, la barque fut entraînée par le courant. Deux personnes furent retirées saines et sauves; on recherche les autres aussitôt; deux cadavres, une femme et un homme ont été retirés vers six heures.

Nouvelles Étrangères

LES MÉFAITS DE L'INSTANTANÉ

Metz, 21 juin. — M. Schneider, avocat à Nancy, voyageant en touriste avec un appareil photographique à main, a été arrêté par les agents, sur la place Impériale, au moment où il prenait la vue d'un régiment de dragons venant de l'exercice.

Il a été conduit à la direction de la police, où il a subi un interrogatoire.

Comme il n'avait pas de passeport, il a été reconduit à la frontière par deux agents. Les clichés seront remis à un photographe de la ville pour être examinés.

Les Mémoires de de Moltke

Berlin, 21 juin. — Les documents dont la famille de Moltke a autorisé la publication comprennent, entre autres choses, une notice historique sur la famille de Moltke rédigée par le maréchal, ainsi que les appréciations de son père sur lui; ensuite, une étude sur les rapports de la Belgique et de la Hollande depuis leur séparation sous Philippe II jusqu'à leur nouvelle union sous le sceptre de Guillaume Ier; puis des essais sur la situation intérieure de la Pologne et son état social. On signale encore les opuscules intitulés : « Quelles préoccupations doivent déterminer la direction à donner aux lignes ferrées ». « La question de la frontière occidentale »; enfin, une brève relation de la campagne de 1870-1871, écrite en entier de la main du maréchal et accompagnée de cartes.

Le Mouvement gréviste

A ROUBAIX

LA GRÈVE DES RENTREURS

Il n'était bruit hier matin dans les groupes d'ouvriers stationnant près des bureaux de vote de l'élection des prud'hommes-ouvriers que d'une réunion qui devait avoir lieu à quatre heures et demie, au Maréchal de Cygnem, Grande-Rue et où les délégués rentreurs devaient, paraît-il, rendre compte de leur entrevue de samedi après-midi avec les délégués des patrons.

Environ quatre-vingt-dix personnes assistaient à cette réunion, peut-être cinq rentreurs étaient présents. Les délégués, du reste, ne sont pas contenuts en réalité que les membres du parti ouvrier de la rue Wallon.

Les citoyens Hiaux, Lemaire et, après lui, l'anarchiste Yercuyysse, ont pris la parole pour déclarer que les placards et imprimés demandant la grève générale pour lundi, n'émanaient ni de la rue Wallon ni du syndicat des rentreurs. Au contraire, une grève générale serait préjudiciable aux ouvriers; elle n'aboutirait à rien, et la propagande faite en faveur de cette grève devait être appuyée par les patrons eux-mêmes.

En terminant ils ont engagé les ouvriers à soutenir les rentreurs et quoiqu'on, fasse ils obtiendront gain de cause.

***

Les quatre ouvriers rentreurs arrêtés, samedi matin pour l'affaire de la rue Bolla, ont été relachés samedi soir.

La grève de chez MM. Pollet frères

Les ouvriers de chez Pollet nous font savoir que leur grève n'est pas motivée par une demande d'augmentation de salaire, mais bien par le mécontentement ressenti par eux d'être contraints par suite de la grève des rentreurs à nouer leurs chaînes, ce qui leur fait perdre beaucoup de temps et de salaire.

Ils déclarent que les chaînes qu'on leur donne depuis trois semaines ne peuvent se tisser et réclament le retour des rentreurs, ne pouvant se résigner à voir leur salaire encore réduit.

A LILLE

L'Union syndicale des métallurgistes avait organisé samedi soir, à huit heures, à l'estaminet du *Bien-Assis*, rue Philippe-de-Comines, une réunion à laquelle assistaient environ deux cents personnes. Les plus grandes dispositions avaient été prises pour n'y laisser pénétrer que les délégués et l'établissement Valdelièvre étant représentés par une délégation.

L'ordre du jour suivant a été voté :

*Les ouvriers métallurgistes (section de Moulins-Lille), réunis en assemblée générale le 20 juin 1891 à l'établissement du Bien-Assis, méconnaissant l'attitude que prend M. Valdelièvre près de ses ouvriers. La bonne réputation qu'avait sa maison, *cesse. Il est regrettable qu'il termine ses précédents sur les conseils de son nouveau commandant Testelin, et *rénonçant de bas étage*, qui voulait exercer, dès son entrée, la besogne de *bouvier* près de tous ses collègues de la veille.

Parallèle dérisoire devant les divers projets de création de caisse de retraite déposés à la Chambre, ces vieux ouvriers qui, après 26, 28, 35 ans de bons et loyaux services, sont jetés sur le pavé et ont leurs livrets suppléés chez le premier venu, Devant cet acte inqualifiable, nous nous engageons à soutenir de tous nos efforts nos vieux laborieux collègues de chez Valdelièvre jusqu'au jour où ce patron reviendra à ces précédents agissements qui lui avaient assuré l'estime de tous les ouvriers

Considérant la conduite de l'ajusteur Darras en s'embauchant chez M. Valdelièvre dès le début de la grève et persistant à y rester lorsqu'une place dans une maison lui était offerte, nous lui faisons une blâme sévère et le renions en toutes circonstances. Sa honteuse conduite sera gravée sur son pancarte à chaque *a* semblée du jeudi de l'Union métallurgique.

LE COMITÉ.

Les employés d'omnibus

A MARSEILLE

Marseille, 21 juin. — A la suite d'une réunion tenue cette nuit à la Bourse du travail, les cochers et les conducteurs des omnibus ont décidé, à l'unanimité, de faire grève aujourd'hui. Le bureau avec les patrons reste sur une question de salaire, les employés réclament cinq francs par jour, les entrepreneurs ne veulent donner que quatre francs aux conducteurs et quatre francs cinquante aux cochers.

Conformément à la décision de cette nuit, la grève a commencé ce matin, sauf quelques entrepreneurs qui ont adhéré au tarif des employés.

Aucun incident ne s'est produit. Les grévistes paraissent calmes.

La police exige un départ des stations que les cochers et conducteurs se ont munis du livret réglementaire.

Plusieurs entrepreneurs ont adhéré ce matin aux tarifs réclamés par les grévistes; d'autres adhésions sont attendues.

A LYON

Les employés de la Compagnie des tramways de Lyon, dont quelques-uns avaient formulé leur administration diverses revendications. L'entente a pu se faire et les délégués se sont mis d'accord sur les bases acceptables à ce les arrêtés à la Compagnie des tramways de Lyon.

A BORDEAUX

Bordeaux, 21 juin. — Samedi à minuit et demie, les délégués des ouvriers des tramways entrent en séance.

L'assemblée est houleuse.

Les délégués discutent les différents articles de leurs revendications. Pour les jours de congé, on décide qu'il pourra y en avoir jusqu'à trois par mois au maximum, mais sans rémunération. Cette décision sera soumise à la Compagnie.

La réunion devient ensuite tumultueuse, les cris se croisent, on réclame la grève bruyamment.

La grève est enfin votée pour aujourd'hui dimanche, par 480 voix sur 518 votants.

Les grévistes se sont rendus dimanche devant leurs dépôts respectifs à Tivoli, Saint-Genès et la Bastide.

La plupart des tramways n'ont pas pu sortir. Jusqu'ici, 7 heures du matin, on ne signale aucun acte de violence. La police *maintient le bon ordre et assure la liberté du* travail.

Quelques voitures ont pu sortir accompagnées par la police à l'aller et au retour; un, venant du dépôt de la Bastide, ont circulé sur la ligne des quais à Bacalan, 11 sont sorties du dépôt de Tivoli, aucune n'est sortie de celui de Saint-Genès.

Le service a pu continuer avec ces 22 voitures, grâce à 80 conducteurs ou cochers qui n'ont pas pris part à la grève.

Une seconde équipe prend le service d'ordinaire à 5 heures du matin a dû le continuer aujourd'hui jusqu'à 8 heures protégée par la police.

Les grévistes qui stationnent au pont qui mène à la Bastide sont fort calmes. Ils espèrent que, si le service reprend à 8 heures avec un nouveau personnel, les agents de ville quitteront les voitures. Il pourrait alors se produire des désordres.

Vers 9 heures, les grévistes se sont portés en nombre de la place de l'entrée du pont de la Bastide. Ils ont dételé quatre tramways puis les ont renversés.

La police prévenue est arrivée aussitôt avec des gardes municipaux à cheval pour faire circuler les grévistes.

Ceux-ci ont résisté et lancé des pierres aux conducteurs et aux cochers et ont envahi les voitures d'où ils ont été chassés par les gardiens de la paix.

Les tramways ont pu enfin circuler escortés par les agents, mais par suite de la foule des grévistes augmentée par les curieux ils ont beaucoup de peine à avancer et marchent seulement au pas.

La foule paraît sympathique aux grévistes.

Dans la bagarre, un garde municipal dont le cheval a pris peur a été entraîné par une voiture et a été blessé par les grévistes. Il a été désarçonné; il ne s'est fait que quelques contusions. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Le nombre des individus arrêtés jusqu'à présent à propos de la grève des tramways est de 10; la plupart sont des jeunes gens n'appartenant pas à la Compagnie et arrêtés pour outrages aux agents; les arrestations ne seront probablement pas maintenues.

Bordeaux, 21 juin. — Le calme est complètement rétabli dans les rues de Bourgogne.

La Compagnie vient de faire donner à toutes les voitures l'ordre de rentrer au dépôt.

Cette après-midi les grévistes tiendront une réunion à la Bourse du travail.

Bordeaux, 21 juin. — Une délégation des ouvriers est allée au commissariat central demander la délivrance de dix grévistes arrêtés ces jours ; la police a refusé de faire central à déclaré que devant la gravité du délit les grévistes ont été livrés au parquet et que le procureur de la République avait seul, qualité pour leur répondre. La commissaire recommanda aux délégués de ne pas faire de désordre dans les rues et qu'il était disposé dans ce cas à appuyer leur requête.

Bordeaux, 21 juin. — Les délégués grévistes parvient avoir obtenu du parquet la promesse de la mise en liberté pour demain des dix personnes arrêtées dans la bagarre de ce matin.

ÉCHO DE L'AFFAIRE WEISS

Mlle Castaing, l'ex-receveuse du bureau de poste d'Aïn-Fezza, dont on se rappelle le rôle dans l'affaire Weiss, écrit à l'*Echo d'Oran* une lettre dans laquelle elle proteste contre l'article d'un de nos confrères. Elle déclare qu'elle avait cru avoir le force de prendre la présence des accusations portées contre elle, elle ne veut pas plus longtemps garder le silence sur les faits dont elle est reprochée et tendent à l'assimiler à une complice sinon à une accusée.

Elle ajoute que son silence pourrait faire croire à une responsabilité quelconque. Elle tient à faire connaître comment, par astuce, on chercha à abuser de sa naïveté et de sa confiance.

Elle dit que, dans le procès Weiss, tout n'a pas été révélé, que les débats ont détourné les responsabilités, qu'elle proteste de toute son énergie contre les calomnies lancées contre elle.

Elle appelle « lâches » les hommes qui, grâce à leur situation ont leur position, qui l'ont rendue, pauvre fille, orphel ne, sans appui, comme victime exploitoire à la vindicte publique.

Elle annonce enfin qu'elle ne se contente pas d'une enquête administrative, mais qu'elle prépare un volumineux dossier qui révélera des fait extraordinaires.

TIRAGE D'OBLIGATIONS

État indépendant du Congo.

Emprunt de 150 millions de francs (1888)

4e année — 2e tirage — 20 juin 1891

11 séries, soit 275 obligations, remboursables au 15 avril 1892.

Série 2, 275, n° 2, 1d. 2 500 fr.

Série 3, 772, n° 12, s. 10.980, n° 16; s. 5001 n° 4, 500 fr.

LA BELGIQUE

Un crime affreux à Beaumont

La Louvière, 21 juin, 1 h. 45. — Un crime épouvantable a été commis, pendant la nuit de dimanche à lundi, à Beaumont, au point du jour, un nommé Thomas, habitant au pavé de Chimay, non loin du pont du Prince, où, il y a quelques années, un crime atroce était l'épouvante dans la population, remar que, en allant à la station, qu'on s'était introduit chez son voisin, le carrossier Kremberger. En compagnie de voisins il pénètre dans la maison. Près de la chambre, dans une mare de sang, gît le cadavre du carrossier la tête fracassée, aspré de lui un couvercle de poêle en fonte, sans doute au crime. La femme est trouvée évanouie sur le lit rougi de sang. Le désordre de la chambre indique que la lutte a dû être terrible.

Reste à trouver une petite fille de quatorze ans : on la découvre, enfin, sans connaissance dans le jardin. On suppose que cette enfant est allée demander du secours et que ses appels n'ont point été entendus.

La gendarmerie en patrouille n'a rien remarqué, les voisins ne se sont pas éveillés mais ils ont entendu des douanes. M. Vanderpepen, a rencontré, non loin du théâtre du crime, vers 2 heures du matin, un individu qui portait bien être l'assassin.

L'effroi est grand dans le pays ordinairement si paisible; depuis ce matin il y a un va et vient continuel de police et de gendarmerie.

La parquet de Charleroi est sur les lieux. L'idée d'un vol, pour expliquer le crime, doit être écartée.

Rien n'a été soustrait, d'aucuns croient à une vengeance, et sans vouloir devancer les résultats des investigations de la justice, nous croyons pouvoir dire que les graves soupçons qui pèsent sur un mauvais sujet pourraient bien être fondés.

Dernière Heure

UN CRIME A LIÈGE

Liège, 21 juin. — Un sieur R. Erena Beigers a été assassiné.

Son fils et ses enfants ont été blessés assez grièvement.

On est sur la trace du meurtrier.

Chronique du Sport

Le concours de Mons

La Jeunesse Lilloise a participé hier au concours international de Mons. Elle a remporté au concours inédiat, trois prix : Le premier, attribué à M. Zeurinck Constant, champion du concours de Paris en 1889; le second, à M. Verhague et le sixième à M. Rentz.

*Ce succès ne s'arrêtera pas là, car cette so*ciété doit prendre part au grand concours des lignes de Paris le 12 juillet prochain et nous espérons beaucoup qu'elle saura encore là relever l'honneur de la gymnastique à Lille.

Courses de Saint-Omer

Les courses de Saint-Omer ont eu lieu hier dimanche, sur l'hippodrome des Bruyères.

Le temps était menaçant depuis le matin; la journée en a cependant peu souffert, et dans les tribunes on remarquait une foule de toilettes printanières.

Le paddock a été très fréquenté, et malgré un plus nombreux à la course la journée a été magnifique.

Remarqué dans l'enceinte du pesage M. le général Libermann; MM. les colonels du 8e de ligne et du 84e dragons; M. le Maire de St-Omer; M. le Procureur et M. le Substitut, ainsi que toutes les notabilités de la région.

Voici les résultats des courses :

1re course. — Prix du gouvernement et de la *Société d'agriculture.* (Trot monté, 4000m.) 4 chevaux inscrits, 3 partants : 1° Jacinthe, à M. Cornuan. 7 m. 56; 2° Miraine, à M. N. Lecocq. 8 m. 04; 3° Catrasstère, à M. Pistiau, 8 m. 55.

2e Course. — Steeple Chase militaire (2e série), 3.000 m. — 5 chevaux inscrits, un seul partant, qui a été remarqué et acclamé du public : M. Levillain, capitaine au 19e chasseurs a fourni le parcours avec un brio remarquable et a mérité tous les applaudissements.

3e course. — Prix du gouvernement (trot monté, 3000 mètres), 6 engagements, tous engagements : 1er Mignon, à M. Cormon, 6 m. 12; 2e Mathilde, à M. Leduc, 7 m. 12.

4e Steeple Chase, à M. Leduc, 7 m. 20, 4e Pas de veine, à M. Devilder 7 m. 22.

5e course. — *Prix des Bruyères, steeple*-chase, habits rouges, 4.000 mètres : 13 chevaux, 10 partants : 1° Ibrahim, à M. le comte de la Boutetière; 2° Saint-Foy, à M. Bernhardt; 3. Questeur, à M. le vicomte de Pianelle.

5e course. — Prix de la Ville (trot monté), 3.000 mètres avec handicap. 6 inscrits, 3 partants. 1° Guenon, à M. Vereeke, 3 m. 17; 2° Gianeu, à M. Béthune, 5 m. 35; 3° Jacinthe, à M. Corman, 6 m.

6e course. — Steeple-chase (le série), 3000 mètres; 10 engagements 4 partants : 1° Glorieuse II, à M. Ferrabardt; 2° Insurgé, à M. Coleman; 3° Sardine II, à M. Deville.

7e course internationale, prix de la société des courses au trot attelé avec handicap, 11 engagements, 6 partants. — 1. Météore, à M. Lozère. 7 m. 25; 2. Nana, à M. Béthune, 7 m. 30; Hélène, à M. Corman, 7 m. 32; 4. Guenon, à M. Vereecke, 8 m.

8e Course. — Militaires, pour sous-officiers du 21e dragons (1800 mètres) 11 engagés, 11 partants. Cette course a été marquée par un accident M. Lefèbvre du Prey, maréchal-des-logis est tombé au dernier tournant; désorbité il ne pu le rejoindre et a dû rentrer à lui.

Sont arrivés : 1° M. de Courcel, maréchal-des-logis montant Cadix, 2° M. Mairesse, maréchal des-logis-chef montant Vendôme; 3° M. de la Rongefosse, montant Blaque.

En résumé, malgré l'incertitude du temps et une averse de quelques instants, la journée a été splendide.

Le retour des courses présentait une animation extraordinaire.

Les régates de Boulogne

Les grandes régates internationales organisées sur la Liane auront lieu cette année :

Le 12 juillet pour le Bisbourg-Club et le 19 août pour l'Emulation nautique boulonnaise.

Plusieurs équipes des principales sociétés du nord et du pas-de-Calais ayant déjà donné leur adhésion, la lutte promet d'être intéressante.

QUESTION D'ATELIER

Les délais de prévenance

M. Ducarrin, fabricant de toiles à Comines, avait affiché dans ses ateliers un règlement portant que patron et ouvriers étaient libres de se quitter du jour au lendemain sans prévenance.

En vertu de ce règlement, M. Ducarrin congédia deux ouvriers qui ont réclamé en indemnité et saisirent de la question le juge de paix du canton de Quesnoy-sur-Deûle, lequel pient de rendre un jugement qu'il est utile de publier.

Attendu que Devos demande à Ducarrin, paiement d'une somme de cinquante francs représentant l'indemnité de son salaire pendant une quinzaine en raison du congé que son patron lui a signifié le 7 avril à 4 heures du soir sans aucun délai de prévenance et qu'il est établi que cela aucun motif;

Attendu que Ducarrin ne méconnait pas avoir congédié brusquement son ouvrier ; qu'en vertu de l'a renvoyé en plein travail, mais qu'il allègue que le règlement de son usine portant que ses ouvriers sont libres et qu'il en conclut que chez lui l'ouvrier et le patron peuvent compter à leur gré et à *leur heure la cloverciée de travail.*

Mais attendu qu'il n'est pas établi que Devos ait accepté ce règlement et surtout qu'il y ait stipulé entre les parties, une dérogation qu'en donne le patron. Que l'ouvrier ait accepté le travail en connaissance de cause ne résulte de la loi du 27 décembre 1890 modifiant l'art. 1780 du Code civil.

Qu'en effet cette loi, dans le but de sauvegarder la liberté des conventions, consacrée par l'art. 1134 du Code civil, interdit toute renonciation anticipée à une indemnité de congédiement du dommage qu'une rupture soudaine et sans motif du louage d'ouvrage peut faire naître; que le législateur a estimé que l'ouvrier ne saurait être considéré comme ayant exprimé d'une volonté libre et d'une appréciation exacte des droits à indemnité dont il est en le moment où l'ouvrier est dans la nécessité de rechercher le travail il n'est pas dans une situation suffisamment indépendante pour discuter les conditions auxquelles on les lui offre.

Que ni lui, ni le patron ne peuvent prévoir alors les dommages qui résulteront pour l'un et pour l'autre d'une rupture intempestive; qu'il était donc sage d'interdire aux parties de renoncer aux droits nés de la loi et de prévoir des dommages impérieux de ce éventualité.

Que le dommage causé à Devos résulte du soudaine renvoi du plein travail.

Que de plus, Ducarrin a retenu le livret de travail de son ouvrier, lorsque, après le congé donné, ce qui a causé un nouveau préjudice.

Attendu qu'il est équitable d'allouer à ti re d'indemnité à Devos la somme réclamée.

Que calui de Devos chez Ducarrin était de cinquante francs.

Nous, juge de paix, statuant en dernier ressort,

Condamnons M. Ducarrin à payer à Devos la somme de cinquante francs avec intérêts à frais.

Sur la demande reconventionnelle introduite par Ducarrin, le jugement ou vant a été rendu :

Attendu que la demande reconventionnelle n'a point été portée en conciliation, qu'elle n'est donc pas recevable, conformément à l'art. 6 de la loi du 15 mars 1865.

Que du reste Ducarrin ne justifie pas du préjudice qu'il allègue et que cette demande toute de forme, ne tend à rien moins qu'à soumettre au second degré de juridiction la demande principale qui rentre dans la compétence du dernier ressort, conformément à l'art. 1er de la loi du 11 avril 1884.

Que les degrés de juridiction sont d'ordre public, déclarons la demande reconventionnelle non recevable et en tous cas mal fondée.

Déboutons Ducarrin et le condamnons aux dépens.

18 juin 1891.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Examens pour les écoles d'arts et métiers. — Les examens des candidats aux écoles d'arts et métiers commencent le 29 juillet, à Douai, à Lille, à Jacquemars-Giélée, à Lille, le jeudi 2 juillet, à 8 heures et demie du matin.

Ils se continueront les 3 et 4.

Les trains légers. — *M. le ministre des travaux* publics vient d'approuver les instructions présentées par la compagnie du Nord à l'effet de régler, à dater du 1er juillet, le service d'un certain nombre d'arrêts de trains légers sur les lignes et aux points ci-dessous désignés :

Passage supérieur de Wambrechies, sur la ligne de Wattem à Bourbourg. — Id. de Beau-Marais sur la ligne de Calais à Dunkerque.

Passage supérieur de Wambaix sur la ligne de Busigny à Somain.

Passage à niveau du Marais-Warendin, sur la ligne de Douai à Orchies — Id. de Fontaine, sur la ligne de Lens à Armentières.

Bourses de voyage. — Des bourses industrielles de voyage sont mises au concours par le ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Ces bourses ont une valeur variable de 1500 à 2000 fr. — *Elles ne dépassent pas trois voyages et peuvent être renouvelées une ou deux fois au* maximum.

Les candidats doivent se faire inscrire au Ministère du commerce, de l'industrie et des Colonies avant le 1er octobre et joindre à leur demande : 1° Un certificat de naissance ; 2° Un certificat médical ; 3° Un état des travaux qu'il se propose de faire pendant le voyage ; 4° Un certificat du maire de l'arrondissement ou de la commune établissant leur situation financière et celle de leurs parents.

Ils doivent justifier en outre : 1. Qu'ils sont français ; 2° qu'ils auront vingt ans au moins et trente ans au plus au moment du départ ; 3° qu'ils sont en règle avec l'autorité militaire ; 4° qu'ils sont munis de diplôme de fin d'études d'une école publique ou privée de plein exercice, du ministère de la guerre, de l'industrie et des colonies, subventionnée ou reconnue d'utilité publique.

Ils devront indiquer les centres industriels qu'ils désirent visiter.

Les demandes écrites auront lieu au chef-lieu de chaque département le 12 octobre. Elles porteront uniquement sur l'anglais ou l'allemand, au choix des candidats, et comprendront une dictée et un rapport industriel.

Les candidats admissibles subiront à Paris, dans la quinzaine de Novembre, un examen oral portant sur les langues anglaise ou allemande sur leurs travaux industriels, sur les ressources d'ordre industriel qui ont déterminé le choix des centres qu'ils désirent visiter.

Les frais de déplacement des candidats sont à leur charge.

Les exemplaires du règlement sont à la disposition des intéressés au ministère du commerce, de l'industrie et des Colonies, 80, rue de Varenne, direction du personnel et de l'Enseignement.

Adjudication. — Une adjudication aura lieu le 27 juin, à la mairie de Lille, pour le compte du ministère de la guerre : travaux à exécuter dans la place de Lille pour la construction d'un magasin à poudre en béton de ciment dans l'intérieur de la porte de Gand; évaluation, 300.000 francs, non compris la fourniture du ciment; cautionnement, 5.000 fr., dépôt de garantie, 2.000 fr.

Chômage des canaux. — Le chômage sur les canaux a été retardé cette année, il aura lieu le 1er juillet, jusqu'au 15 inclusivement, sauf une *faible partie dans le Nord, et le Pas-de-Calais.*

L'ascenseur des Fontinettes chômera du 15 au 31 juillet, les bateaux dont la longueur ne dépasse pas 34 mètres 50 pourront passer durant cette période par les écluses des Fontinettes.

De l'écluse d'Houplines à l'écluse de Vive St-Eloi 30 jours, du 1er au 31 juillet, si l'on exécute en 1891 les fondations du Pont d'Houplines.

Cours du fret de ce jour :

Lens, Courrières, Liévin, Mines de Béthune, Nœux			
Paris-Lavillette, 5.50	5.60	5.65	5.70
Rouen, 5.50	5.60	5.65	5.75
St-Quentin, 2	2	2.15	2
Dunkerque, 2	2	0.90	0.90
Gand, 1.70	1.80	1.75	1.80
Bruxelles, 2.90	2.95	2.95	2.95
Lille, 0.80	0.80	0.85	

Chronique locale

ROUBAIX

Les élections des Prud'hommes ouvriers. — Rarement élection de Prud'hommes a présenté une aussi grande animation. Dès l'ouverture des bureaux à la Bourse de l'Hôtel-de-Ville, les électeurs arrivent nombreux, ce qui se voit rarement dans ce genre d'élection.

Vers 11 h. 1/2, le citoyen Boucher pérorait devant la Bourse et annonce à la foule en criant : « Votez pour le candidat ouvrier contre le candidat de Notre-Dame-de-l'Usine. »

Cette animation résulte de deux candidatures pour la catégorie du bâtiment.

Nous avons donné hier des documents expliquant la source de la division entre le parti ouvrier et la chambre syndicale des ouvriers en bâtiment.

*Sans prendre la défense ni du citoyen Cle*dinir Denonne, candidat du parti ouvrier, ni du citoyen Dinnez, candidat de la chambre syndicale des ouvriers en bâtiments, nous devons constater que le c toyen Boucher aurait pu se dispenser de faire des manifestations sur la voie publique; ses termes : « Votez pour le voté et non pour le voleur » étaient absolument déplacés en cette circonstance.

A onze heures et demie, le nombre des électeurs attendant leur tour à la mairie et à la Bourse, était considérable, et quoique les portes eussent été fermées à midi, le scrutin n'a été clos qu'à midi 1/2.

Voici les résultats :

Première, troisième et quatrième catégories

A LA BOURSE

Président : M. P. Dutombes, adjoint au maire.

Assesseurs : MM. H. Pollet, H. Milbéo, H. Segard, A. Ladsous.

Secrétaire : M. C. Menet.

1re catégorie. — *Filature.*

Electeurs inscrits.	889	
Nombre de votants.	324	
A déduire bulletins blancs ou nuls.	»	
Reste pour le calcul de la majorité.	324	
Majorité absolue	163	
Ont obtenu :		
MM. A. Segard.	267	voix élu
H. Pollet	260	» »
Divers.	58	»

3e catégorie. — *Métallurgie*

Electeurs inscrits	465	
Votants	132	
A déduire bulletins blancs . . .	1	
Reste pour le calcul de la majorité	131	
Majorité absolue	61	
Ont obtenu :		
M. H. Vandeputte. . . . 108	voix élu	
Divers. 16		

4e catégorie. — *Bâtiment.*

Electeurs inscrits	316	
Votants	92	
A déduire : bulletins blancs ou nuls	»	
Reste pour le calcul de la majorité	92	
Majorité absolue.	47	
Ont obtenu :		
MM. Clodomir Denonn. e . . .	51	v. Elu
François Dennez.	37	»
Divers	5	»

2e catégorie. — *Tissage* (salle des adjudications à la mairie

Président : M. Julien Lagache, Maire de Roubaix.

Assesseurs : MM. Leveugle Louis ; Desmettre Jean-Baptiste; Watteau Adolphe; Bockstal Jean-Baptiste.

Secrétaire : M. Emile Carrette.

Electeurs inscrits.	3.698	
Votants	703	
A déduire : Bulletins blancs ou nuls	5	
Reste pour le calcul de la majorité	698	
Majorité absolue.	350	
Ont obtenu, MM. Lepers Achille,	688	v. Elu
Carrette Emile,	682	v. Elu
Divers,	11	

Bravo ! l'Aviron. — La vaillante société l'*Aviron* continue sa série de succès.

Hier, à Amiens, où elle avait à lutter avec plus de forts équipes belges et françaises, elle a remporté, après une lutte acharnée, les prix suivants :

1er prix du schiff sénior ; 2e prix en 4 juniors ; 2e prix en deux juniors et 1er prix d'encouragement.

Cette dernière course était réservée aux équipes juniors et seniors à quatre avirons n'ayant pas remporté de premier prix dans les précédentes courses en quatre.

Les engagements pour les différentes épreuves étaient très nombreux, ce qui ajoute encore à la valeur du succès de nos concitoyens. Nous sommes certain que chacun criera avec nous : *Bravo l'Aviron !*

Fête d'escrime. — Nous rappelons que c'est dimanche prochain qu'aura lieu, au Théâtre-Français, la fête de l'escrime, la grande fête organisée par « la Redoutable » avec le concours de « la Patriote » (harmonie), et la « Cigale » (société chorale).

Le clou de la fête sera sans contredit les danses faites par les meilleurs danseurs de la ville, MM. Barin, Dannet, Debucher, Demeester, les jeunes Célina Barin, âgée de 8 ans et Jules Deill, âgé de 13 ans.

Amateur de chant. — La chanson que disait aimed. H. Sauvage devait, dimanche dernier, mais ce n'est pas à sept heures et demie du soir, à l'angle des rues du Nouveau-Monde et de la Marlière, qu'il a subi d'un rassemblement de deux cents personnes qu'il devait la chanter. Un rapport a été rédigé à sa charge.

Banquet des Prévoyants de l'Avenir. — Hier dimanche, à deux heures, un banquet réunissait, à l'Hôtel du Commerce, un grand nombre de membres de la société des « Prévoyants de l'Avenir ».

Nous conservons de cette réunion la meilleure impression, la plus grande cordialité ayant présidé à la fête.

Au dessert, M. Dujardin, au nom de la commission, a témoigné au dévoué président M. le docteur Butrille, en vive reconnaissance pour son dévouement à cette œuvre essentiellement philanthropique, et lui a offert un magnifique bouquet.

M. le Président, en termes émus, remercient la réunion de cette marque de sympathie, et insiste sur la série des succès de la société de prévoyance, souhaitant que la même cordialité, le même esprit d'union, continuant à caractériser la société des Prévoyants.

Des remerciements sont ensuite adressés, pour leur dévoué concours, à MM. Lasser, le fondateur de la section ; à Mascart, secrétaire-comptable ; à Placet, vice-président ; à Delaite, président de la section de Lille, et à Inglebert, qui en trouvèrent une occasion de mettre au service de l'œuvre ses pasquilles et au verre bien connue.

Dans une chanson en patois, M. Inglebert a eu un mot simable pour la p esse qui n'a cessé de se montrer bienveillante à la société.

M. Vanhoudt, rédacteur au *Journal de Roubaix*, a pris la parole à peu près en ces termes :

***

Je crois être l'interprète, tant de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* que du *Journal de Roubaix* pour vous assurer de la sympathie la plus sincère que ce soit nous serons toujours à votre entière disposition, surtout pour la défense des intérêts de votre belle société.

En terminé très-heur ux il a clos la série des discours par ces mots : « *ad multos annos* » Vivent les Prévoyants de l'Avenir.

Un concert improvisé dans lequel de nombreux amateurs, dont il faut citer tout le monde, les jeunes, ont fait preuve d'un véritable talent artistique, et un bel des plus animé, ont terminé cette belle intimité, dont les participants garderont un inoffaçable souvenir.

Un enfant martyrisé. — Depuis quelque temps, les habitants de la cour Delannoy, rue Lacroix, se plaignaient de mauvais traitements que subit sa fille de la part de ses parents, un jeune enfant de quinze ans nommé Henri Piette.

M. Chauveau, commissaire de police du quatrième arrondissement, informé par la rumeur publique, convoqué aussitôt son ambulance qui amena l'arrestation du sieur Aimable Guidet, tisserand, vivant depuis douze ans en concubinage avec la mère du malheureux enfant.

C'est M. le docteur Largilière, médecin légiste, qui a été chargé de l'examen médical du pauvre martyr; il a constater aussitôt pour tout le corps une grande quantité de bosses provenant de coups de pied et de coups de poing; à la tempe il a remarqué une blessure qui a dû être faite avec un instrument contondant, et le cou porte de nombreuses traces de griffes qui ont été jusqu'au sang.

Des voisins interrogés ont affirmé avoir maintes fois entendu des gémissements provenant de l'habitation de cette mère dénaturée.

Le petit Henri Piette était le souffre-douleur des deux amants, il était battu par l'ouvre de sieur Aimable Guidet qui, depuis douze ans qu'il vit en concubinage, a eu quatre enfants avec la femme Piette; ces derniers sont chéris et ne reçoivent jamais aucune réprimande.

Par égard pour les autres enfants, cette mégère peu recommandable a été laissée en liberté provisoire.

*Elle a déjà été prise en flagrant délit d'adulté*re.

Une arrestation importante — Il y a huit jours, nous avons relaté l'arrestation au pont du Sapin-Gibet, du nommé Dumortier, colporteur d'un sac contenant une certaine quantité de zinc provenant d'un vol.

Il avait été qu'un simple complice et les principaux auteurs du vol avaient réussi à prendre la fuite.

Depuis la police faisait d'actives recherches pour mettre la main sur les vrais coupables. Il y a quelques jours, M. Chauveau, informé que l'un d'eux Waeghe se rendait fréquemment à l'estaminet de « Duse de Brabant » rue de Flandre, où l'un de ses amis lui portait des vivres.

Dimanche matin, M. Cavelier, secrétaire de police, au 4e arrondissement, accompagné de l'agent Dujardin, se rendit à l'estaminet désigné et montant dans la chambre il voulut arrêter Waeghe mais ce dernier prit la fuite par la porte de l'estomac, et disparut dans l'escalier; il avait compté sans l'agent Dujardin